

ORIGINES ET ÉVOLUTION DU REGISTRE  
DE LA CHANCELLERIE ROYALE PORTUGAISE  
(XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> SIÈCLES)

par **Maria Helena da Cruz Coelho**  
(Université de Coïmbre)  
et **Armando Luís de Carvalho Homem**  
(Université de Porto et Université *Autónoma* de Lisbonne)

Il y a quatre ans, lors d'une des séances du «Colloque Technique» de notre Commission (sur les *Chancelleries royales, XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*), M. Bautier, dans la suite des communications sur la Castille (par Mesdames Sanz et Ostos), la couronne d'Aragon (par M.me Cárcel et M. Conde) et le Portugal (par M.me Coelho et Messieurs Rosa Pereira et Marques, et moi-même<sup>1</sup>) a souligné un fort contraste entre les *chancelleries* des royaumes de la Péninsule Ibérique:

- la Castille, avec des registres peu nombreux et une surabondance d'actes originaux, tout ça rappelant la situation française;
- la Couronne d'Aragon et le Portugal, avec des registres relativement abondants et continus, voire précoces<sup>1a</sup>.

---

\* Communication présentée à la Réunion de la Commission Internationale de Diplomatique, lors du *XVIII<sup>e</sup> Congrès du Comité International des Sciences Historiques* (Montréal, 1995/09/01 et 02). Pour la préparation de ce texte les auteurs ont obtenu l'appui du PROGRAMA LUSITÂNIA/Açção III (Instituto Camões et Junta Nacional de Investigação Científica e Tecnológica [Lisbonne]).

<sup>1</sup> Voir PEREIRA, COELHO, MARQUES et HOMEM, [42].

<sup>1a</sup> La communication de M.me Sanz à la réunion de Montréal vient introduire un certain nombre de *nuances* dans cette opposition Castille/Portugal-Aragon en ce qui

De cette remarque faisons notre point de départ. Les textes classiques de Ruy de Azevedo<sup>2</sup> et du R.P. Avelino de Jesus da Costa<sup>3</sup> nous permettent aujourd'hui une connaissance solide des origines de l'enregistrement. Quand-même, rappelons les grands moments de ce processus<sup>4</sup>:

- Les débuts de la production d'actes au temps des comtes *portucalenses* Henri et Thérèse (depuis 1095);
- la suite de cette pratique, aux temps d'Alphonse Ier (Henriques) et de Sanche Ier;
- un premier registre de *Chancellerie* pour les années dernières d'Alphonse II (1217-1221) (**voir pl. I**);
- une certaine 'anarchie' dans la production, validation et expédition d'actes au temps de Sanche II, y compris l'inexistence de registre;
- le venir à but de cette 'crise' lors de l'avènement d'Alphonse III; et maintenant de nouveau des registres, continus jusqu'à la fin du Moyen Âge.

Le cadre serait donc marqué par la 'fondation' du *registre* au temps d'Alphonse II, et sa 'refondation' par Alphonse III (à la fin des années 40 du XIII<sup>e</sup> siècle). Mais quand on envisage l'évolution des registres dans une longue durée (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles), on doit faire remarquer quelques 'petites' nuances.

En 1987, en introduisant un Colloque à Lisbonne sur «La Mémoire de la Nation», Vitorino Magalhães Godinho écrivait: «*L'un de nos grands problèmes est, peut-on dire, l'oubli. De tout temps, oublier le passé est ce que nous avons vécu au Portugal (...) Les destructions sont systématiques, il n'y a pas que les oublis occasionnels. Au XV<sup>e</sup> siècle, écrasée par les paperasses, la bureaucratie portugaise fait détruire les Chancelleries (...), Zurara et d'autres en ayant fait quelques résumés*»<sup>5</sup>.

---

concerne l'existence ou l'inexistence de registres de *chancellerie*. Voir M.<sup>a</sup> Josefa SANZ FUENTES, «Registro y libros de registro en la cancelleria real castellano-leonesa durante la Edad Media» [sous presse].

<sup>2</sup> AZEVEDO, [20] et [21].

<sup>3</sup> COSTA, [23] et [24].

<sup>4</sup> Voir les pages de synthèse en ouverture à PEREIRA et al, [42]; voir aussi HOMEM, [35].

<sup>5</sup> «*Pode dizer-se que um dos nossos grandes problemas é o do esquecimento contra a recordação. Através de sempre, o que vivemos foi esquecer o passado em Portugal. (...) as destruições são sistemáticas, não há apenas os esquecimentos ocasionais. No século XV a burocracia portuguesa, esmagada pela papelada, manda destruir as chancelarias, (...) tendo entretanto feito Zurara e outros alguns resumos*» («O naufrágio da memória nacional e a Nação no horizonte do *marketing*», in *Memória (A) da Nação* [Actes du Colloque, 1987], éd. F BETHENCOURT et D. R. CURTO, Lisbonne, Sá da Costa, 1991, p. 20-21).

Ce qui veut dire que la recherche actuelle sur les *chancelleries* se voit placée devant une double situation:

— des registres mis au net (élaborés au XVe siècle) pour la plupart des actes concernant Denis Ier, Pierre Ier, Ferdinand Ier, Jean Ier et Édouard Ier;

— des registres primitifs en série pour Alphonse V et Jean II; et encore des registres primitifs pour la plupart des actes concernant Alphonse III et Alphonse IV, et pour une minorité d'actes concernant Ferdinand, Jean Ier et Édouard. Voyons la situation avec un peu plus de détail:

a) *Registres mis au net:*

— **Denis Ier:** 4 registres, contenant des actes de 1279 à 1291 (reg. I<sup>6</sup>), de 1291 à 1297 (reg. II<sup>7</sup>) et de 1297 à 1324 (reg. III<sup>8</sup> et IV [voir pl. II]<sup>9</sup>);

— **Pierre Ier:** 1 registre (reg. I, le seul de ce roi), contenant des actes de toutes les années de son règne (1357-1367)<sup>10</sup>;

— **Ferdinand Ier:** 2 registres (reg. I<sup>11</sup> et II [voir pl. III]<sup>12</sup>), contenant des actes de 1367 à 1377, et de 1377 à 1382;

— **Jean Ier:** 4 registres (reg. I [voir pl. IV]<sup>13</sup>, II<sup>14</sup>, III<sup>15</sup> et IV<sup>16</sup>),

<sup>6</sup> AN/TT (= Arquivos Nacionais/Torre do Tombo [Lisbonne]), *Chancelaria de D. Dinis*, liv. I; 291 *folia*.

<sup>7</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Dinis*, liv. II; 141 *folia*.

<sup>8</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Dinis*, liv. III; 164 *folia*.

<sup>9</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Dinis*, liv. IV; 102 *folia*. Pour l'itinéraire de ce roi voir RAU, [11]. M.me Maria Rosa MARREIROS (Université de Coïmbre) prépare l'édition de ces registres. Aux Archives Nationales il y a encore un «reg. V» de Denis; en effet, il ne s'agit pas d'un registre; plutôt un cartulaire des acquisitions faites au nom du roi (voir COSTA, [24] et SÁ-NOGUEIRA, [44]; ce dernier en prépare l'édition).

<sup>10</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Pedro I*, liv. I; 136 *folia*. Éd.: *Chancelaria* [1]. Pour l'itinéraire de ce roi voir MACHADO, [12] et RODRIGUES, [17].

<sup>11</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Fernando*, liv. I; 201 *folia*.

<sup>12</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Fernando*, liv. II; 112 *folia*. Pour l'itinéraire de ce roi voir RODRIGUES, [18].

<sup>13</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. João I*, liv. I; 200 *folia*.

<sup>14</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. João I*, liv. II; 200 *folia*.

<sup>15</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. João I*, liv. III; 200 *folia*.

<sup>16</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. João I*, liv. IV; 143 *folia*.

contenant des actes de 1384 à 1388, 1386 à 1403, 1402 à 1416 et 1417 à 1433<sup>17</sup>.

— **Édouard Ier**: 1 registre (reg. I [voir pl. V]<sup>18</sup>), contenant des actes de 1433 à 1438<sup>19</sup>;

b) *Registres primitifs*:

— **Alphonse III**: 3 registres (reg. I [voir pl. VI]<sup>20</sup>, II<sup>21</sup> et III<sup>22</sup>), contenant des actes de la plupart des années de son règne, et enregistrant aussi des actes des rois antérieurs<sup>23</sup>;

— **Alphonse IV**: 2 registres (reg. III<sup>24</sup> et IV [voir pl. VII]<sup>25</sup>), contenant des actes de 1325 à 1335 et de 1336 à 1342<sup>26</sup>;

— **Ferdinand Ier**: 2 registres (reg. III<sup>27</sup> et IV<sup>28</sup>, contenant des actes de 1381 à 1383 et de 1371 à 1378<sup>29</sup>;

— **Jean Ier**: 1 registre (reg. V [voir pl. VIII]<sup>30</sup>), pas un registre de la *chancellerie*, mais un registre de la «Chambre des Comptes» (*Casa dos Contos*); il contient des actes de 1388 à 1432<sup>31</sup>;

<sup>17</sup> Sur la *chancellerie* de ce roi voir notamment VAZ, [46]; et pour son itinéraire MORENO, [14]; on a aussi utilisé les registres de cette *chancellerie* comme source pour l'établissement du *corpus* des légitimations royales de bâtards, jusqu'à 1412: voir VIEGAS, [48].

<sup>18</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Duarte*, livro I; 238 *folia*.

<sup>19</sup> Sur la *chancellerie* de ce roi voir notamment FREITAS, [28]; et pour son itinéraire MORENO, [14].

<sup>20</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Afonso III*, liv. I; 164 *folia*.

<sup>21</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Afonso III*, liv. II; 94 *folia*.

<sup>22</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Afonso III*, liv. III; 36 *folia*.

<sup>23</sup> Pour l'itinéraire de ce roi voir DIAS, [11]; pour sa noblesse de Cour voir VENTURA, [47].

<sup>24</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Afonso IV*, liv. III; 43 *folia*. Éd.: *Chancelarias*, [2], I.

<sup>25</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Afonso IV*, liv. IV; 101 *folia*. Éd.: *Chancelarias*, [2], II et III. Aux Archives Nationales il y a encore un «reg. I» et un «reg. II» d'Alphonse IV; il s'agit des pièces du litige entre le roi et l'évêque de Porto sur la juridiction de cette ville.

<sup>26</sup> Pour l'itinéraire de ce roi voir AZEVEDO, [9].

<sup>27</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Fernando*, liv. III; 97 *folia*.

<sup>28</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Fernando*, liv. IV; 28 *folia*.

<sup>29</sup> Pour l'itinéraire de ce roi voir RODRIGUES, [18].

<sup>30</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. João I*, liv. V; 149 *folia*.

<sup>31</sup> Voir note (17). Nous faisons encore remarquer que dans l'Université de Coïmbre, aux années 50 et 60, on a soutenu de nombreuses mémoires de licence sur les *chancelleries* du XIIIe et du XIVe siècles, en publiant partiellement des registres ou en élaborant les itinéraires royaux.

— **Édouard Ier**: 2 registres (reg. II<sup>32</sup> — provenant lui aussi de la *Casa dos Contos* — et reg. III<sup>33</sup>); ils contiennent des actes de 1433 à 1448 et de 1433 à 1438<sup>34</sup>;

— **Alphonse V**: 38 registres (reg. I à XXXVIII [voir pl. IX]<sup>35</sup>);

— **Jean II**: 27 registres (reg. I à XXVII [voir pl. X]<sup>36</sup>).

La plupart des 65 registres d'Alphonse V et Jean II (54, c'est-à-dire, 83 %) concerne une seule année. Mais une année peut comprendre plusieurs registres: c'est le cas de 1471<sup>37</sup>, 1476<sup>38</sup>, 1482<sup>39</sup>, 1484<sup>40</sup>, 1486<sup>41</sup>, 1487<sup>42</sup>, 1488<sup>43</sup>, 1490<sup>44</sup>, 1491<sup>45</sup> et 1492<sup>46</sup>. Et dans un même registre on a parfois rassemblé des cahiers de parchemin d'années diverses; résultat: des volumes hétérogènes; c'est le cas des registres III<sup>47</sup>, IV<sup>48</sup>, V<sup>49</sup>, XXVI<sup>50</sup>

<sup>32</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Duarte*, liv. II; 50 folia.

<sup>33</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Duarte*, liv. III; 92 folia; voir la présentation de toutes ces sources dans COSTA, [24].

<sup>34</sup> Voir note (19).

<sup>35</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Afonso V*, livs. I/XXXVIII; pour l'itinéraire de Pierre, frère d'Édouard Ier, régent pendant la minorité d'Alphonse V (1439-1448), voir MORENO, [15]; ce même historien est en train de préparer l'itinéraire du roi pendant les années de son gouvernement personnel; voir aussi FREIRE, [26]. Cette *chancellerie* a été jusqu'aujourd'hui la grande source pour deux importantes monographies: MORENO, [40] et DUARTE, [25]; le premier envisageait la caractérisation des deux 'partis' affrontés à l'épi- sode militaire de Alfarrobeira (1449) et l'identification de leurs gens; le second a utilisé les actes de *remissão* de la deuxième moitié du règne (1459-81) comme source pour l'histoire du crime et de la justice royale.

<sup>36</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. João II*, livs. I/XXVII. Sur cette *chancellerie* voir FREIRE, [27] et MENDONÇA, [38], et pour l'itinéraire SERRÃO, [19]; voir encore un étude biographique et politique de Jean II et son temps: MENDONÇA, [39], *maxime* p. 275-373. Pour les problèmes de l'enregistrement lors de la transition Alphonse V/Jean II voir MOTA, [41].

<sup>37</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Afonso V*, livs. XVI et XVII.

<sup>38</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Afonso V*, livs. VI et VII; il y a encore quelques actes de cette année dans le liv. XXVI.

<sup>39</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. João II*, livs. II, III et VI; il y a encore quelques actes de cette année dans le liv. XXVI.

<sup>40</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. João II*, livs. XXII et XXIII.

<sup>41</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. João II*, livs. I et IV.

<sup>42</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. João II*, livs. XIX, XX et XXI.

<sup>43</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. João II*, livs. XIV, XV et XVIII.

<sup>44</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. João II*, livs. XII, XIII, XVI et XVII.

<sup>45</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. João II*, livs. IX, X et XI.

<sup>46</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. João II*, livs. V et VII.

<sup>47</sup> Années 1452 et 1453.

<sup>48</sup> Années 1452 et 1453.

<sup>49</sup> Années 1445 et 1446.

<sup>50</sup> Années 1475, 1476, 1480 et 1481.

et XXXVII<sup>51</sup> d'Alphonse V, des registres XXIV<sup>52</sup>, XXV<sup>53</sup>, XXVI<sup>54</sup> et XXVII<sup>55</sup> de Jean II, et d'autres encore plus hétérogènes. D'ailleurs, il y a un total de 20 ans — c'est-à-dire, 35% de la période — sans registre<sup>56</sup>. Enfin, pour la recherche actuelle, cette série de registres primitifs d'Alphonse V et de Jean II représente un remarquable *boom* quantitatif par rapport aux temps précédents. Nous en reviendrons.

Tout ce que nous venons d'énoncer signifie que la recherche utilisant les registres de la *chancellerie* royale portugaise connaît des conditions tout à fait différentes selon qu'il s'agit de la période avant ou après 1438; c'est-à-dire, selon qu'il s'agit surtout de registres mis au net ou de registres primitifs. Dans cet exposé nous nous bornerons à expliciter le contraste entre les registres de la *réforme Zurara* et les registres primitifs d'Alphonse V et Jean II.

Ce qu'on dit *réforme Zurara* a été concrétisé aux années 50, 60 et 70 du XV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un procès de réélaboration des registres, qui a pris (au XX<sup>e</sup> siècle) le nom du garde des archives et chroniqueur royal Gomes Eanes de Zurara<sup>57</sup>. Le point de départ a été la réunion des *Cortes* de 1459, à Lisbonne; les doléances des municipes incluaient le poids des vieux documents et registres des archives royales, très nombreux et dont l'écriture n'était plus facilement lisible. Alphonse V a été d'accord et, en ce qui concerne la *chancellerie*, autorisa la destruction des dizaines et dizaines de registres des rois Pierre Ier, Ferdinand Ier, Jean Ier et Édouard Ier; on en a fait une réélaboration, dont le résultat est le total de 8 registres mis au net que nous possédons aujourd'hui pour ces mêmes rois. Une telle réforme n'était pas tout à fait inédite; et il y en aura d'autres, dont la plus

<sup>51</sup> Années 1450 et 1451. Il s'agit d'un registre de la *Casa dos Contos*.

<sup>52</sup> Années 1483, 1489 et 1490.

<sup>53</sup> Années 1483, 1489 et 1492.

<sup>54</sup> Années 1481, 1482, 1489, 1490 et 1491.

<sup>55</sup> Années 1483, 1490 et 1492.

<sup>56</sup> Années 1439, 1440, 1447, 1448, 1449, 1457, 1458, 1460, 1461, 1465, 1467, 1470, 1474, 1477, 1478, 1479, 1485, 1493, 1494 et 1495. Voir la présentation de ces sources dans MARQUES, [30], p.189-192.

<sup>57</sup> Gomes Eanes de Zurara a vécu probablement entre l'aube du XV<sup>e</sup> siècle et le début des années 70; chroniqueur et garde des archives depuis la fin des années 40. Sur sa vie et ses ouvrages voir la synthèse de Joaquim Veríssimo SERRÃO, *Cronistas do Século XV posteriores a Fernão Lopes*, Lisbonne, Instituto de Cultura Portuguesa, 1977, p. 27-40. Nous indiquons ici les éditions modernes de ses chroniques: *Crónica da Tomada de Ceuta*, éd. Francisco Maria Esteves PEREIRA, Lisbonne, Academia das Ciências de Lisboa, 1916; «Chronica do Conde D. Pedro» [de Meneses], in *Collecção de Livros Ineditos de Historia Portuguesa*, II, Lisbonne, Academia Real das Sciencias de Lisboa, 1792, pp. 215-635; et *Crónica do Conde D. Duarte de Meneses*, éd. Larry KING, Lisbonne, Universidade Nova de Lisboa, 1978.

remarquable est la «Lecture Nouvelle» (*Leitura Nova*), collection de 62 registres du temps d'Emmanuel Ier (1495-1521).

Voyons cependant les caractéristiques des registres de la *réforme Zurara*. Bien entendu qu'il s'agit d'une sélection très sévère de documents: nombre d'actes a été omis; d'autres actes ont été transcrits en forme de résumé (*ementa*, lat. *ementum*), qui exclut ordinairement l'indication du rédacteur et du scribe de l'acte (sauf dans le registre I d'Édouard Ier<sup>58</sup>). Nous avons donc une collection de 8 registres qu'on pourrait presque dire 'normalisés'; voyons:

— *Folia* de dimensions à peu près constantes, en parchemin beige de bonne qualité; nombre régulier de *folia* dans chaque registre, fréquemment un nombre multiple de 10, ou proche (voir les 200 *folia* des registres I, II et III de Jean Ier)<sup>59</sup>;

— écriture à deux colonnes, gothique cursive (*ma non troppo*); on utilisa de l'encre marron pour l'écriture des actes, et rouge (rarement bleu) pour les titres, bien que pour le «D» initial, agrandi, de l'*intitulatio* (de «Dom», *dominus*);

— un certain degré de systématisation dans l'enregistrement des actes; en effet, on remarque parfois des séries relativement longues d'actes du même type; c'est le cas, par exemple, dans les registres de Pierre Ier, Ferdinand et Jean Ier, des actes de *légitimation* de bâtards, des *bails* de terres royales, des *présentations* de clercs aux églises du patronage du roi [voir pl. III, 1.ère col.] ou de quelques octrois de *privilèges* généraux; dans ces cas, le premier acte enregistré en est souvent dans son texte intégral, les autres l'étant en résumé (*ementa*);

— le nombre des actes conservés dans ces registres nous semblera, peut-être, étonnamment bas: le fait est qu'ils dépassent à peine la centaine annuelle; l'auteur d'une monographie sur la bureaucratie royale, ses offices et ses officiers, de la fin du règne de Denis à la mort de Jean Ier (1320-1433), a obtenu une moyenne annuelle de 70 actes environ (et la recherche ne s'est pas bornée aux seuls registres; on a fait le dépouillement possible des actes originaux)<sup>60</sup>;

— malgré cette limitation quantitative, les actes conservés dans ces registres présentent à la recherche un vrai 'microcosme' de l'univers diplomatique de ce temps-là: on peut décerner une vingtaine environ de types selon le contenu des actes, dans les aires du *privilège*, de la

<sup>58</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. Duarte*, liv. I. Voir FREITAS, [28].

<sup>59</sup> AN/TT, *Chancelaria de D. João I*, livs. I, II et III; voir VAZ, [46].

<sup>60</sup> Voir HOMEM, [30] et [34].

*justice, des finances, de l'administration du territoire et de la bureaucratie «stricto sensu»*<sup>61</sup>;

— enfin, le nombre réduit des actes conservés n'a pas empêché la reconstitution de l'organigramme des offices et du *staff* des officiers: en effet, la plupart des offices prévus dans le livre I des «Ordonnances d'Alphonse V» (*Ordenações Afonsinas*)<sup>62</sup> est représenté dans ces registres; d'ailleurs, le nombre des officiers identifiés est plausible, et rend compte d'une évolution logique, et courante dans les administrations royales de ce temps-là: un abaissement quantitatif, qu'on dirait rationalisant, et qui stabilisera les bureaucrates de la *chancellerie* royale portugaise, entre le milieu du XIVe siècle et la fin des années 30 du XVe, autour la trentaine chaque décennie <sup>63</sup>.

Est-ce qu'on peut dire le même si on se déplace aux registres primitifs post-1438 ? En effet, la situation devient tout à fait autre. Nous avons déjà fait référence à la croissance numérique des actes. Il s'agit d'un double processus:

- conservation dans les registres primitifs d'un nombre d'actes plus proche de celui des actes produits;
- augmentation de la production annuelle d'actes, elle-même.

Donc, actes plus nombreux et mieux conservés, pourra-t-on dire, en synthèse. Le dépassement de la centaine mensuelle et du millier annuel est désormais courant; aux années 80 on en ira même plus loin: le nombre des actes enregistrés chaque année est normalement supérieur à 2.000; et en 1491 on atteint presque les 3:000<sup>64</sup>. Les conditions de la recherche sont donc tout à fait différentes: le poids du nombre l'impose. Voyons quelques exemples. L'auteur d'une monographie sur la *chancellerie* et ses officiers lors de la transition Alphonse V/Jean II (1480-1483) a rassemblé 4.900 actes environ<sup>65</sup>; c'est-à-dire, 63 % du *corpus* des sources (7.700 environ) d'une autre recherche qui envisageait les mêmes questions dans

---

<sup>61</sup> Voir HOMEM, [30], pp. 63-91, et ses disciples VAZ, [46], FREITAS, [28] et — pour une autre chronologie — MOTA, [41]. Encore une typologie semblable dans MENDONÇA, [39], p. 275 et sq.

<sup>62</sup> Codification législative terminée aux années 40 du XVe siècle, pendant la minorité d'Alphonse V et la régence de Pierre. Éd.: *Ordenações Afonsinas*, réimpr. de l'éd. de 1792, 5 vol., Lisbonne, Fundação Calouste Gulbenkian, 1984.

<sup>63</sup> Voir HOMEM, [30], VAZ, [46] et FREITAS, [28].

<sup>64</sup> Voir MENDONÇA, [39], p. 280-281.

<sup>65</sup> MOTA, [41].



une longue durée qui allait de la fin du règne de Denis à la mort de Jean Ier (1320-1433)<sup>66</sup>! Quelques types d'actes se présentent particulièrement nombreux. C'est le cas des *rémissions*. L'auteur d'une monographie qui les utilise comme source pour l'histoire du crime et de la justice royale aux temps d'Alphonse V en a rassemblé 5.000 environ pour 22 ans, en estimant un total entre 10.000 et 12.000 pour l'ensemble du règne<sup>67</sup>. Des nombres qui, malgré tout, feront probablement sourire nos Collègues d'autres pays; mais des nombres qui, pour la situation portugaise, s'avèrent loquaces *quantum satis* en ce qui concerne les différentes conditions de la recherche par rapport aux temps précédents.

Toutefois, cette augmentation numérique des actes enregistrés est accompagnée de leur appauvrissement typologique. Pourquoi? Eh bien, au XV<sup>e</sup> siècle le Portugal aura décidément connu un des moments d'un processus semblable à ce que M. Bautier nomma, il y a 30 ans, le dépassement du «principe de l'unité de la Chancellerie»<sup>68</sup>. Chez nous, ce dépassement avait commencé aux années 60 du XIV<sup>e</sup> siècle, avec la multiplication des sceaux de validation des actes<sup>69</sup>. Et nous aurons maintenant un second moment, avec la multiplication des bureaux d'enregistrement. C'est-à-dire, le bureau 'présidé' par le chancelier n'est plus le seul. On enregistrait aussi des actes royaux dans la *Casa dos Contos* (nous l'avons vu à propos quelques registres primitifs de Jean Ier et d'Édouard). On enregistrait dans les tribunaux supérieurs du royaume: la «Chambre du Civil» (*Casa do Cível*)<sup>70</sup> et la «Chambre de l'Appel» (*Casa da Suplicação*). Quelques actes concernant les droits ou le patrimoine du roi étaient enregistrés dans ce qu'on pourrait dire un registre 'privé' du roi (*Livros de Próprios*); ou étaient objet d'un enregistrement 'décentralisé', dans les sièges des circonscriptions fiscales (*almoarifados*).

<sup>66</sup> HOMEM, [30].

<sup>67</sup> DUARTE, [25], vol. I, p. 8-13 et 23-68.

<sup>68</sup> «Recherches sur la Chancellerie Royale au temps de Philip pe VI» «*Bibliothèque de l'École des Chartes*, CXXII (1964), p. 91. Rééd. dans BAUTIER, [49].

<sup>69</sup> Sur notre «sceau du secret» (*selo da puridade, selo do camafeu*) et les origines de l'office de «scribe du secret» (*Escrivão da Puridade*), voir: COSTA, [24]; HOMEM, [30], p. 111-114, 160-162 et 225-227, [31], p. 191-192, et [33], p. 70-71; et TOVAR, [45]. Sur l'utilisation d'autres sceaux dans la validation des actes, voir HOMEM, [30], p. 162-163.

<sup>70</sup> Dans cette cour de justice le fait est précoce: nous avons des références à une «chancellerie de la Chambre du Civil» depuis les années 60 du XIV<sup>e</sup> siècle (malheureusement il ne s'agit que de références; pas de documents). La *Casa do Cível* siégeait alors à Coïmbre; plus tard son siège alternera entre Santarém et Lisbonne; la fixation dans la 'capitale' n'arrive qu'au deuxième quart du XV<sup>e</sup> siècle (voir HOMEM, [30], p. 169-170, et [33], p. 111-116).

Enfin, quelques municipes possédaient des registres de réception d'actes royaux: c'est le cas du «Grand Registre» (*Livro Grande*) à Porto<sup>71</sup>, et du «Registre des Clous» (*Livro dos Pregos*) à Lisbonne<sup>72</sup>; dans ces registres locaux on peut trouver des actes introuvables dans les registres de la *chancellerie* royale. On peut se demander: qu'est-ce qui reste pour la *chancellerie*?

Le résultat le plus évident de tout ce que nous venons de dire consiste dans la quasi-disparition des registres des actes en matière judiciaire (sauf les *rémissions*), financière (sauf les *quittances*) ou fiscale. Et voici ce qui reste: les *donations*, les *rémissions*, les «bénéfices» (*tenças*), les *privilèges* (généraux ou spécifiques), les nominations aux *offices* (*provementsos de officios*), les *légitimations* de bâtards et quelques autres types plus singuliers. C'est peu, dans un univers diplomatique estimable en presque 30 types d'actes<sup>73</sup>. 'Monotonie typologique' donc, posant des problèmes pas faciles quand on projette des recherches<sup>74</sup>.

Faut-il dire que pour le chercheur travaillant sur ces registres primitifs l'*ascèse* se fait prévaloir sur la *réception esthétique*? En effet, le contraste ne pourrait être plus grand entre l'aspect matériel de ces registres et celui des registres mis au net dont nous avons parlé précédemment:

— *Folia* de dimensions variables, en parchemin grossier marron clair, parfois mal conservé; nombre irrégulier de *folia* dans chaque registre;

— écriture à une seule colonne; haut degré de cursivité; on utilise encore de l'encre marron pour l'écriture des actes; en ce concerne les titres, encore le rouge; mais parfois également le marron; ou encore absence de titre à l'époque, comblant cette lacune un scribe du XVI<sup>e</sup> ou du XVII<sup>e</sup> siècle;

— la systématisation dans l'enregistrement se maintient, avec des longues séries continues de *rémissions* ou de *légitimations*, par exemple, dans un cahier; mais parfois les cahiers n'ont pas été cousus dans l'endroit correct; résultat: l'enregistrement d'un acte peut se poursuivre quelques

<sup>71</sup> Arquivo Histórico Municipal/Porto (AHM/P), *Livro Grande*. Éd.: *Corpus Codicum Latinorum et Portucalesium* ..., I, Porto, Câmara Municipal, 1891-1912.

<sup>72</sup> Arquivo Histórico da Câmara Municipal de Lisboa (AHCML), *Livro dos Pregos*. La raison de ce titre est l'existence de clous en métal blanc en décorant les couvertures. M. Oliveira Marques prépare l'édition de ce registre.

<sup>73</sup> Voir note (61).

<sup>74</sup> Voir HOMEM, [34].

*folia* (ou dizaines de *folia*) *infra*, voire dans un autre registre; les résumés (*ementas*) ne manquent pas; mais maintenant ils réfèrent et le rédacteur et le scribe de l'acte;

Nous ferons remarquer, pour finir, que la recherche sur ces registres primitifs est bien en retard par rapport à celle qui envisage les registres mis au net. Au fond, ces registres sont encore bien plus pris comme source pour des recherches diverses que comme l'objet lui-même de la recherche. Néanmoins, quelques projets s'esquissent. Parfois ils envisagent un type concret d'acte: la *remission*<sup>75</sup>, la *légitimation*<sup>76</sup>, la *quittance*<sup>77</sup>. On projette également l'édition d'*indices* de ces registres<sup>78</sup>. Mais en ce qui concerne l'édition de ces sources elles-mêmes nous sommes très en retard. Un défi pour les jeunes historiens d'un vieux pays de la périphérie européenne à la fin du XXe siècle?

Porto/Coïmbre/Montréal, août 1995

---

<sup>75</sup> Voir DUARTE, [25]. Attendons les résultats de la poursuite des recherches de ce jeune historien.

<sup>76</sup> Aux années 60, M. Baquero Moreno a publié une étude juridique de la *légitimation* jusqu'au deuxième quart du XVe siècle: «Subsídios para o Estudo da Legitimação em Portugal na Idade Média (D. Afonso III a D. Duarte)», *Revista dos Estudos Gerais Universitários de Moçambique*, sér. V: *Ciências Humanas*, IV (1967), p. 209 et sq. Aux années 80 on a élaboré l'inventaire de ces actes pour une part du règne de Jean Ier: voir VIEGAS, [48]. La poursuite de la recherche serait très désirable.

<sup>77</sup> Attendons le résultat des recherches de M. Cordeiro Pereira (Nouvelle Université de Lisbonne), sur les *quittances* de Jean II et d'Emmanuel Ier.

<sup>78</sup> Voir MENDONÇA, [39] pour Jean II. Pour Alphonse V il y a un projet en cours dans l'Université Portucalense/Porto (dir. H. B. MORENO).

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

### 1. Sources imprimées

#### 1.1. Registres de chancellerie

[1] *Chancelaria de D. Pedro I (1357-1367)*, ed. A. H. de Oliveira MARQUES *et al.*, Lisbonne, INIC/Centro de Estudos Históricos da Universidade Nova de Lisboa, 1984.

[2] *Chancelarias Portuguesas: D. Afonso IV*, ed. A. H. de Oliveira MARQUES *et al.*, I. (1325-1336); II. (1336-1340); III. (1340-1344), Lisbonne, INIC/Centro de Estudos Históricos da Universidade Nova de Lisboa, 1990/92/92.

[3] *Documentos em Português da Chancelaria de D. Afonso III, (Edição)*, éd. Luiz Fagundes DUARTE, mémoire de maîtrise/Université de Lisbonne, 1986.

#### 1.2. Autres éditions, contenant des actes des registres de chancellerie

[4] *Cortes Portuguesas: Reinado de D. Afonso IV (1325-1357)*, éd. A. H. de Oliveira MARQUES *et al.*, Lisbonne, INIC/Centro de Estudos Históricos da Universidade Nova de Lisboa, 1982

[5] *Cortes Portuguesas: Reinado de D. Pedro I (1357-1367)*, éd. A. H. de Oliveira MARQUES *et al.*, Lisbonne, INIC/Centro de Estudos Históricos da Universidade Nova de Lisboa, 1986.

[6] *Cortes Portuguesas: Reinado de D. Fernando (1367-1383)*, éd. A. H. de Oliveira MARQUES *et al.*, I. (1367-1380), Lisbonne, INIC/ /Centro de Estudos Históricos da Universidade Nova de Lisboa, 1990; II.

(1383), Lisbonne, JNICT/Centro de Estudos Históricos da Universidade Nova de Lisboa, 1993.

[7] *Documentos das Chancelarias Reais anteriores a 1531 relativos a Marrocos*, éd. Pedro de AZEVEDO, I. (1415-1450), II. (1450-1456), Lisbonne, Academia das Ciências de Lisboa, 1915/1934.

[8] *História Florestal, Aquícola e Cinegética. Colectânea de Documentos existentes no Arquivo Nacional de Torre do Tombo: Chancelarias Reais*, éd. C. M. L. Baeta NEVES *et al.*, I. (1208-1438), II. (1439-1481), III. (1481-1493), IV. (1495-1521), Lisbonne, Ministério da Agricultura, Florestas e Alimentação, 1980/1982/1983.

## 2. *Itinéraires royaux*

[9] AZEVEDO (Pedro de), «Chancelaria (A) de D. Afonso IV», *Boletim da Segunda Classe da Academia das Ciências de Lisboa*, VI (1912), p. 180-199.

[10] DIAS (João Alves), «Itinerário de D. Afonso II (1211-1223)», *Estudos Medievais*, 7 (1986), p. 29-47.

[11] DIAS (João Alves), «Itinerário de D. Afonso III (1245-1279)», *Arquivos do Centro Cultural Português* [Paris], XV (1980), p. 456-519.

[12] MACHADO (J. T. Montalvão), *Itinerários de El-Rei D. Pedro I (1357-1367)*, Lisbonne, Academia Portuguesa da História, 1978.

[13] MORENO (Humberto Baquero), *Itinerários (Os) de El-Rei Dom João I (1384-1433)*, Lisbonne, ICALP, 1988.

[14] MORENO (Humberto Baquero), *Itinerários de el-Rei D. Duarte (1433-1438)*, Lisbonne, Academia Portuguesa da História, 1976.

[15] MORENO (Humberto Baquero), «Itinerários (Os) do Infante D. Pedro (1438-1448)», tiré à part de *Revista de Ciências do Homem da Universidade de Lourenço Marques [Mozambique]*, sér. B, I (1968), p. 1-168 (il s'agit de Pierre, frère d'Édouard Ier, régent du royaume pendant la minorité de Alphonse V).

[16] RAU (Virgínia) [Dir.], *Itinerários Régios Medievais. Elementos para o Estudo da Administração Portuguesa*, I. *Itinerário del-Rei D. Dinis*, Lisbonne, Centro de Estudos Históricos/Fac. Letras, 1962.

[17] RODRIGUES (Maria Teresa Campos), «Itinerário (O) de D. Pedro I: 1357-1367», *Ocidente. Revista Portuguesa de Cultura*, vol. 82, n.º 408 (Abril 1972), p. 147-176.

[18] RODRIGUES (Maria Teresa Campos), «Itinerário de D. Fernando: 1367-1383», *Bracara Augusta*, n.º XXXII, n.º 73-74 [85-86] (Jan.-Dez. 1978), p. 181-227.

[19] SERRÃO (Joaquim Veríssimo), *Itinerários de El-Rei D. João II (1481-1495)*, Lisbonne, Academia Portuguesa da História 1993.

### 3. *Études sur la Chancellerie royale, ses offices et ses officiers*

[20] AZEVEDO (Ruy de), «Chancelaria (A) régia portuguesa nos séculos XII e XIII: Linhas gerais da sua evolução», tiré à part de *Revista da Universidade de Coimbra*, Coïmbre, 1938.

[21] AZEVEDO (Ruy de), «Livro (O) de registo da Chancelaria de D. Afonso II de Portugal (1217-1221)», *Anuario de Estudios Medievales*, 4 (1967), p. 35-73.

[22] COELHO (Maria Helena da Cruz), «Poder (O) e a Sociedade ao tempo de D. Afonso IV», *Revista de História* do Centro de História da Universidade do Porto, VIII (1988), p. 35-51.

[23] COSTA (Avelino de Jesus da), «Chancellerie (La) Royale Portugaise Jusqu'au Milieu du XIIIe Siècle», *Revista Portuguesa de História*, XV (1975), p. 143-169. Rééd. in *Estudos de Cronologia, Diplomática, Paleografia e Histórico-Linguísticos*, Porto, Sociedade Portuguesa de Estudos Medievais, 1992, p. 135-166.

[24] COSTA (Avelino de Jesus da), «Chancellerie (La) royale portugaise et ses registres de 1217 à 1438» (inédit).

[25] DUARTE (Luís Miguel), *Justiça e Criminalidade no Portugal Medieval (1459-1481)*, thèse de doctorat/Université de Porto, 1993.

[26] FREIRE (Anselmo Braamcamp), «Chancelaria (A) de D. Afonso V», *Arquivo Historico Portuguez*, II-III (1904-1905).

[27] FREIRE (Anselmo Braamcamp), «Chancelaria (A) de D. João II», *Arquivo Historico Portuguez*, II (1904), p. 337-343.

[28] FREITAS (Judite A. Gonçalves de), *Burocracia (A) d' "O Eloquente" (1433-1438)*. *Os textos, as normas, as gentes*, mémoire de maîtrise/Université de Porto, 1991.

[29] GOMES (Rita Costa), *Corte (A) dos Reis Portugueses no Final da Idade Média*, thèse de doctorat/Nouvelle Université de Lisbonne, 1994.

[30] HOMEM (Armando Luís de Carvalho), *Desembargo (O) Régio (1320-1433)*, Porto, INIC/Centro de História da Universidade do Porto, 1990.

[31] HOMEM (Armando Luís de Carvalho), «État (L') portugais et ses serviteurs (1320-1433)», *Journal des Savants* (juillet-décembre 1987), p. 181-203.

[32] HOMEM (Armando Luís de Carvalho), «Officiers (Les) royaux (XIIIe-XVe siècles): une élite politique ?», *Anais da Universidade Autónoma de Lisboa/Série História*, II (1995) [sous presse].

[33] HOMEM (Armando Luís de Carvalho), *Portugal nos Finais da Idade Média: Estado, Instituições, Sociedade Política*, Lisbonne, Horizonte, 1990.

[34] HOMEM (Armando Luís de Carvalho), «Prosopographie et Histoire de l'État: la bureaucratie des rois portugais aux XIVe et XVe siècles - recherches faites, recherches à faire» (à paraître aux *Actes du Colloque L'État Moderne et les Élités: apports et limites de la méthode prosopographique* [Paris, octobre 1991]).

[35] HOMEM (Armando Luís de Carvalho), «Quadro (O) Institucional, I. A Corte e o Governo Central», in *Portugal em definição de fronteiras (1096-1325)*, éd. M. H. da Cruz COELHO et A. L. de Carvalho HOMEM (= *Nova História de Portugal*, III, dir. Joel SERRÃO e A. H. de Oliveira MARQUES), Lisbonne, Presença, 1996 [sous presse].

[36] MARQUES (A. H. de Oliveira), *Guia do Estudante de História Medieval Portuguesa*, 3.e éd., Lisbonne, Estampa, 1988.

[37] MARQUES (José), «D. Afonso IV e as jurisdições senhoriais», in *Actas das II Jornadas Luso-Espanholas de História Medieval*, IV, Porto, INIC, 1990, p. 1527-1566.

[38] MENDONÇA (Manuela), *Chancelaria de D. João II: Índices*, 2 vol., Lisbonne, Arquivos Nacionais/Torre do Tombo, 1994.

[39] MENDONÇA (Manuela), *D. João II: um percurso humano e político nas origens da modernidade em Portugal*, Lisboa, Estampa, 1991.

[40] MORENO (Humberto Baquero), *Batalha (A) de Alfarrobeira. Antecedentes e significado histórico*, Lourenço Marques [Mozambique], Universidade de Lourenço Marques, 1973. Rééd.: Coïmbre, Biblioteca Geral da Universidade, 1979.

[41] MOTA (Eugénia Pereira da), *Do "Africano" ao "Príncipe Perfeito" (1480-1483). Caminhos da burocracia régia*, mémoire de maîtrise/Université de Porto, 1989.

[42] PEREIRA (Isaías da Rosa), COELHO (M.<sup>a</sup> Helena da Cruz), MARQUES (José) et HOMEM (Armando Luís de Carvalho), «Diplomatique Royale Portugaise: Alphonse IV (1325-1257)» (à paraître aux *Actes du Colloque Technique de la CID* [Porto/Braga/Coïmbre, sept.1991]).

[43] SÁ-NOGUEIRA (Bernardo), «Organização (A) do Padroado Régio durante o Reinado de D. Dinis. Lista das Apresentações (1279-1321)», in *Arqueologia do Estado. I.ª Jornadas sobre formas de organização e exercício dos poderes na Europa do Sul, Séculos XIII-XVIII. Comunicações*, I, Lisbonne, História & Crítica, 1988, p. 421-445.

[44] SÁ-NOGUEIRA (Bernardo), «Pseudo (O) Livro Quinto da Chancelaria de D. Dinis: análise codicológica e diplomática» (inédit).

[45] TOVAR (Conde de), *Estudos Históricos*, III, Lisbonne, Academia Portuguesa da História, 1961.

[46] VAZ (Vasco Rodrigo dos Santos Machado), *Boa (A) memória*

do monarca. *Os escrivães da Chancelaria de D. João I (1385-1433)*, I. (Texto), II. (Catálogo Prosopográfico), mémoire de maîtrise /Université de Porto, 1995.

[47] VENTURA (Leontina), *Nobreza (A) de Corte de Afonso III*, thèse de doctorat/Université de Coimbre, 1992.

[48] VIEGAS (Valentino), *Subsídios para o Estudo das Legitimações Joaninas (1383-1412)*, Lisboa, Heuris, 1984.

#### 4. *Références (concepts et méthodes)*

[49] BAUTIER (Robert-Henri), *Chartes, sceaux et chancelleries: études de diplomatique et de sigillographie médiévales*, 2 vol., Paris/Genève, École des Chartes/Droz, 1990.

[50] COELHO (Maria Helena da Cruz), «Diplomática (A) em Portugal: balanço e estado actual», *Revista Portuguesa de História*, XXVI (1991), p. 125-155.

[51] GUYOTJEANNIN (Olivier) et al., *Diplomatique Médiévale*, s.l., Brepols, 1993.

[52] *Vocabulaire International de la Diplomatie*, ed. M.<sup>a</sup> Milagros CÁRCEL ORTÍ, Valence, Generalitat Valenciana/Universitat de València, 1994.



## ANNEXES

*Chronologie des rois et régents du Portugal*

- Alphonse II [D. Afonso II] (1211-1223)
- Sanche II [D. Sancho II] (1223-1248)  
(déposé 1245)
- Alphonse III [D. Afonso III] (1248-1279)  
(régent 1245-1248)
- Denis [D. Dinis] (1279-1325)
- Alphonse IV [D. Afonso IV] (1325-1357)
- Pierre Ier [D. Pedro I] (1357-1367)
- Ferdinand [D. Fernando] (1367-1383)
- Jean, Maître de Avis, régent (1383-1385), puis roi
- Jean Ier [D. João I] (1385-1433)
- Édouard [D. Duarte] (1433-1438)  
(associé au gouvernement depuis 1411)
- Alphonse V [D. Afonso V] 1438-1481)
  - \*Aliénor [D. Leonor] d’Aragon et Pierre [D. Pedro], duc de Coimbre, régents (1438-1439)
  - \*Pierre [D. Pedro], régent (1439-1448)
- Jean II [D. João II] (1481-1495)

***Registres mis au net et registres primitifs***  
***(XIIIe-XVe siècles)***

a) *Registres mis au net*

- Denis Ier: 4 registres (I, II, III et IV);
- Pierre Ier: 1 registre (I);
- Ferdinand Ier: 2 registres (I et II);
- Jean Ier: 1 registres (I, II, III et IV);
- Édouard Ier: 1 registre (I).

b) *Registres primitifs*

- Alphonse III: 3 registres (I, II et III);
- Alphonse IV: 2 registres (III et IV);
- Ferdinand Ier: 2 registres (III et IV);
- Jean Ier: 1 registre (V; il s'agit d'un registre de la «Chambre des Comptes» [*Casa dos Contos*]);
- Édouard Ier: 2 registres (II et III; le reg. III est aussi un registre de la *Casa dos Contos*);
- Alphonse V: 38 registres (I à XXXVIII);
- Jean II: 27 registres (I à XXVII).

Handwritten text in a medieval script, likely Latin or Old French, covering the upper portion of the left column.

Handwritten text in a medieval script, likely Latin or Old French, covering the lower portion of the left column.

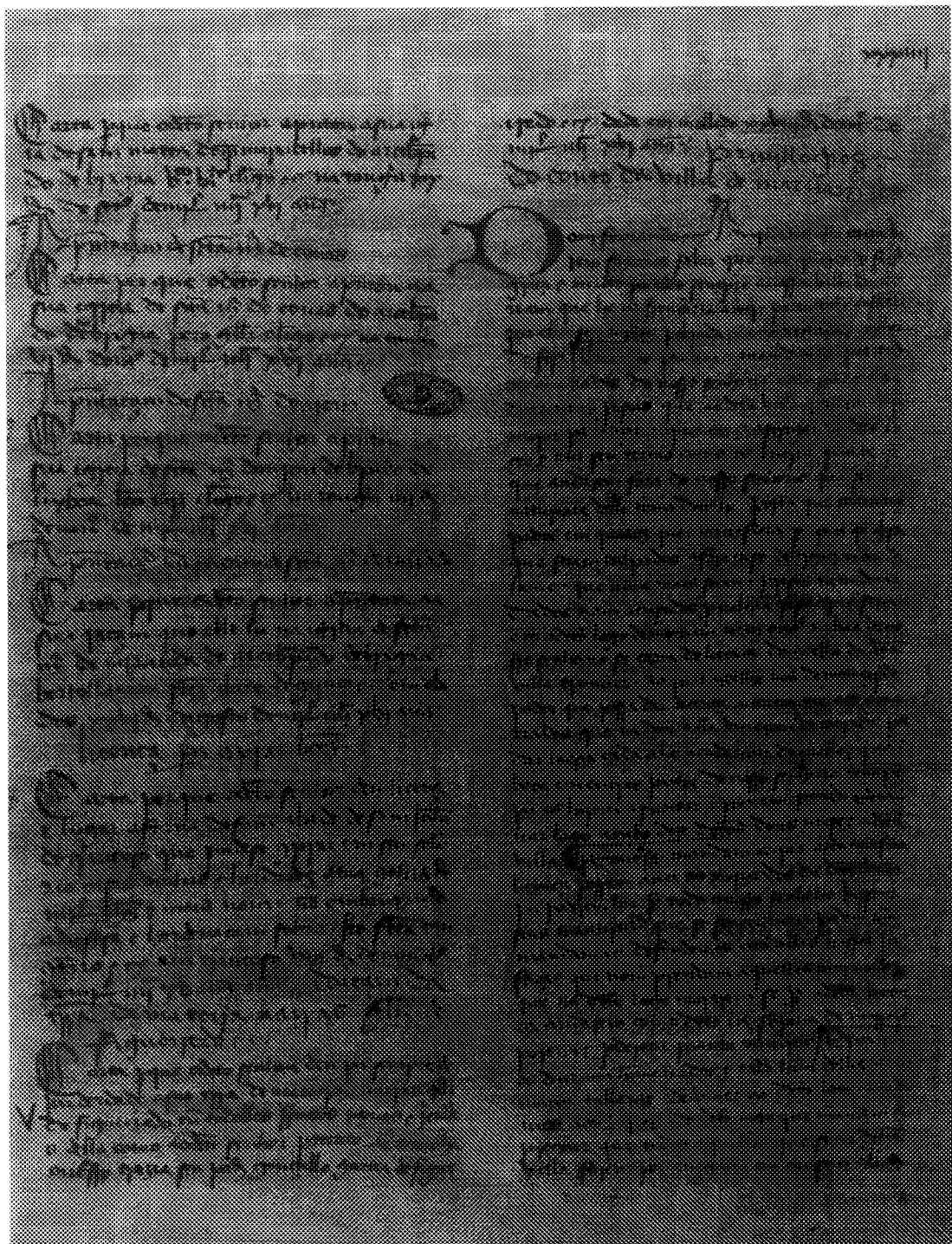
Handwritten text in a medieval script, likely Latin or Old French, covering the upper portion of the right column.

Handwritten text in a medieval script, likely Latin or Old French, covering the lower portion of the right column.

Registre de chancellerie d'Alphonse II, fol. 40v  
(A.N.T.T., *Forais Antigos*, m. 12, n.º 3, fol. 40v)

I — Registre primitif d'Alphonse II  
(AN/TT, *Forais Antigos*, m. 12, n.º 3, fol. 40 v; reproduit de COSTA [23])





III — Registre mis au net de Ferdinand (AN/TT, *Chanceria de D. Fernando*, liv. II, fol. 34)

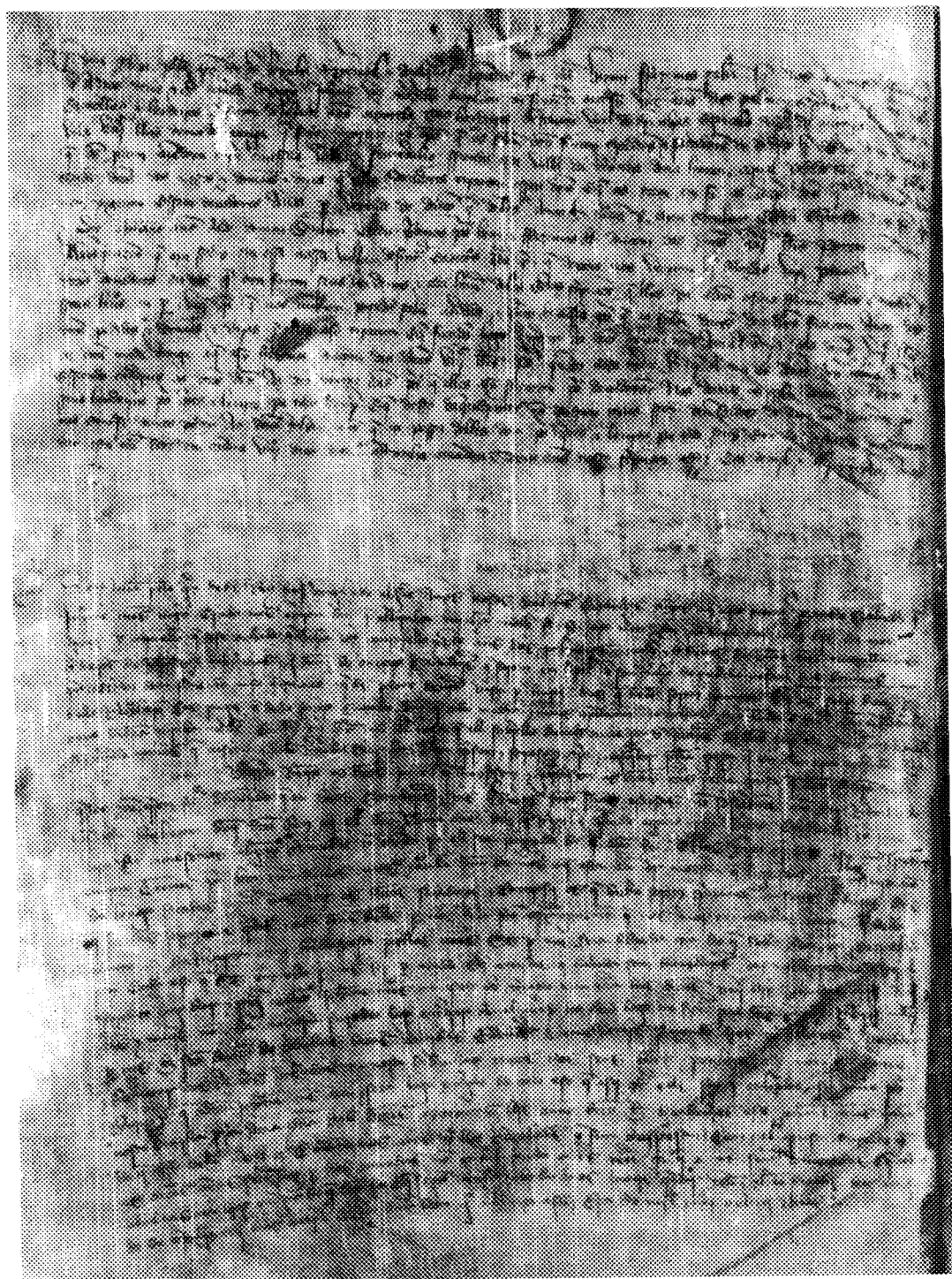




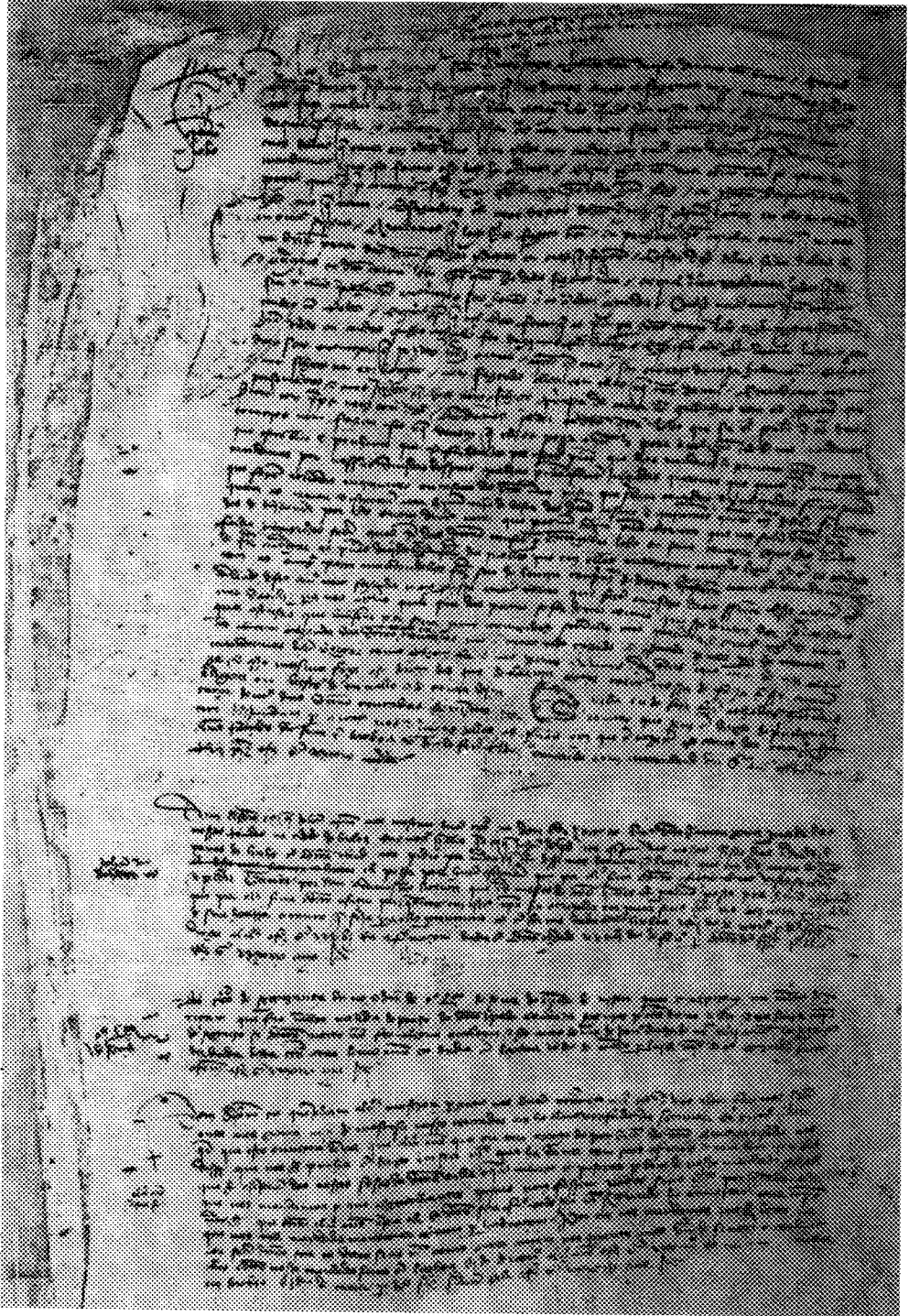








VIII - Registre primitif de Jean Ier (AN/TT, *Chancelaria de D. João I*, liv. V, fol. 4



IX - Registre primitif d'Alphonse V (AN/TT, Chancalaria de D. Afonso V, liv. XVIII, fol. 83 v)

